

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RÉCLAMES : 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaux, Lafitte-Bullier, 4, Cite place de la Bourse, 8; à Bruzelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 43, 5 49, 7 02, 9 00.

BOURSE DE PARIS
DU 24 MARS

3 0/0.....	59 50
4 1/2.....	85 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 45
Emprunt 1871.....	94 45

DU 25 MARS

3 0/0.....	59 60
4 1/2.....	85 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 75
Emprunt 1871.....	94 70

ROUBAIX, 25 MARS 1874

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée a fixé à demain, jeudi, la discussion du projet de loi relatif aux modifications de Paris. Le projet de prorogation de l'Assemblée, du 28 mars au 12 mai a été adopté. Les pouvoirs du bureau de l'Assemblée qui expirent le 5 mai, ont également été prorogés jusqu'au 12 mai.

L'Assemblée a adopté hier le projet tendant à rétablir les voies navigables interceptées par la nouvelle frontière. M. de Lorgeril a déposé une proposition tendant à ordonner la perception d'un droit en faveur du Trésor sur chaque coupon payé par l'entremise des agents de change. Cette proposition ne paraît pas sérieuse, et elle ne doit pas inquiéter autrement les possesseurs d'actions et d'obligations.

La gauche vient de répondre à la présentation de la loi électorale par un projet de dissolution signé par les 86 membres de l'union républicaine. Il est peu probable que lors de la discussion de ce projet, M. Gambetta et ses amis groupent autour d'eux plus de 40 ou 50 voix. Le centre gauche, en effet, ne paraît pas très désireux de résigner dès maintenant ses pouvoirs, et parmi la gauche on signale un grand nombre de membres qui, sur ce point, sont absolument du même avis que les républicains conservateurs.

« Un homme d'esprit me disait même, nous raconte un de nos correspondants de Versailles, que si la Chambre était saisie de la question et que le vote fut secret, il est infiniment vraisemblable que deux ou trois voix au plus se prononceraient en faveur de la dissolution. »

C'est une pure comédie, comme on le voit, et les députés de l'extrême gauche, en déposant un pareil projet sur le bureau de la Chambre, ne mettent tant de feu à le soutenir que parce qu'ils s'attendent à le voir repousser. Si ces habiles gens étaient persuadés du contraire, on les verrait bientôt abandonner toute espèce d'idée dissolutionniste.

La commission constitutionnelle ayant exprimé le désir de connaître les intentions du cabinet, relativement au projet de Chambre-haute, le ministre de l'intérieur sera entendu par la commission. On pense que le gouvernement s'inspirera des vœux de la commission, soit pour déposer avant la prorogation son projet de Chambre

haute, soit pour en retarder le dépôt après les vacances.

On a distribué hier aux députés la seconde partie du projet de M. de Chabrol sur la loi organique municipale, au nom de la commission de décentralisation. Cette partie est relative au mode de nomination des maires. La première partie, relative à l'électorat municipal, a été distribuée, on s'en souvient, il y a plusieurs mois. Le mode de nomination des maires que propose ce rapport est emprunté à l'Allemagne : il consiste à faire élire les maires par les conseils municipaux et à leur faire donner l'investiture du pouvoir central par le préfet. En cas de refus du préfet d'agréer le candidat du conseil, celui-ci a le droit de faire une nouvelle élection en portant ses suffrages sur le même candidat. Enfin, en cas de désaccord persistant, c'est le préfet qui nomme le maire en dernier ressort avec la faculté de le choisir en dehors du conseil municipal.

CHRONIQUE

Un nouvel arrêté du général Bourbaki interdit l'introduction de la circulation dans le département de l'Ain du *Patriote savoisien* qui continuait les abonnements du *Progrès de Bourg*, suspendu pour quatre mois. Cette mesure est motivée par ce considérant que le *Patriote* attaque journellement, dans sa chronique de l'Ain, le gouvernement et l'autorité civile et militaire.

M. le comte de Cunchy, maire révoqué de Bayenghem-les-Seninghem (Pas-de-Calais), vient d'écrire au sous-préfet de St-Omer qu'il se refusait formellement à installer son successeur.

Il est question de généraliser dans toute la France les mesures qui, dans quelques villes, réglent les heures et l'itinéraire des enterrements civils.

La *Patrie* assure que tout individu surpris colportant des pétitions dissolutionnistes sera traduit devant les tribunaux sous l'inculpation d'attaques contre la souveraineté nationale et d'excitation à ce délit.

On mande de Londres, le 24 mars, que l'impératrice Eugénie a rendu visite, la veille, à la princesse de Galles et à la duchesse d'Edimbourg.

Le bruit court que les prélats dont les noms suivent ont reçu la nouvelle de leur élévation au cardinalat, dans le prochain consistoire : NN. SS. Manning, Deschamps, Antici, Mattèi, de Mérode, Vitelleschi, Nina Simoni, Bartolucci.

On lit dans la *Presse* : « Dans un article relatif à la suspension de M. le duc de Padoue, maire de Courson-l'Aulnay, le *Pays* s'étonne qu'on n'ait pas frappé les maires qui sont allés à Frohsdorff et à Anvers. »

« Le *Pays* néglige une différence essentielle entre les pèlerinages d'Anvers et les

manifestations de Chislehurst. Les premiers ont eu lieu avant le 19 novembre, c'est-à-dire à une époque où l'Assemblée, n'ayant pas encore usé de son pouvoir constituant, il était parfaitement légal de préparer l'établissement d'un gouvernement définitif. »

Plusieurs journaux ont reproduit une note de la *Patrie* d'après laquelle un certain nombre de conseillers municipaux de Paris auraient fait connaître au préfet de la Seine leur intention de donner leur démission au mois d'avril, si la loi relative à la prorogation des pouvoirs des conseils municipaux est adoptée par l'Assemblée nationale. Aucune communication de cette nature n'a été faite au préfet de la Seine. D'ailleurs les pouvoirs du conseil municipal de Paris prennent fin, non au mois d'avril, mais seulement à la fin du mois de juillet 1874.

Hier à midi, a été célébré le service anniversaire de la reine Marie-Amélie à la chapelle de N.-D. de la Compassion à Sablonville. La messe a été dite par M. l'abbé Gounot, aumônier de la chapelle, assisté par M. l'abbé Guelle. Presque tous les membres de la famille d'Orléans étaient présents. Environ 500 personnes ont assisté au service; entre autres notabilités on remarquait M. le duc Decazes, le vice-amiral Penhoat, MM. de Carné, Cuvelier-Fléury, Ch. Nisard, de Vailly, M. et M^{me} Lambert Sainte-Croix, M. Hébert, ancien ministre de la Justice, M. et M^{me} Broët, M^{me} Edouard Hervé, etc. Après la messe, un grand nombre de personnes se sont inscrites.

Le recteur du collège belge à Rome a été reçu en audience particulière par le Pape, à qui il a remis une somme de 114,200 francs recueillie dans le diocèse de Malines pour le denier de Saint-Pierre. C'est la seconde offrande de ce genre par ce diocèse depuis le 1^{er} janvier 1874.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 24 mars 1874. Les ministres auraient décidé, assurément, de ne pas laisser partir l'Assemblée pour les vacances de Pâques sans l'avertir de la ferme intention arrêtée par le maréchal de Mac-Mahon de hâter l'organisation du Septennat. Ce serait l'objet d'un message d'adieu qui serait médité par les députés pendant leur séjour dans les départements, afin qu'ils se trouvent prêts à leur retour pour voter les lois constitutionnelles.

Les quatre groupes de la droite se sont concertés sur le projet de loi relatif à la prorogation des conseils municipaux et sur le choix des membres qui, pendant les vacances de Pâques, composeront la commission permanente.

Quelques membres de l'extrême droite et du groupe bonapartiste paraissent disposés à voter avec la gauche contre l'ajournement des élections municipales, mais le ministère ne met pas en doute qu'il obtiendra une forte majorité.

Le correspondant romain du *Journal des Débats* signale l'enthousiasme des journaux italiens pour les manifestations bonapartistes et pour le suffrage universel... en France. Le correspondant des *Débats* fait, à ce sujet, la réflexion suivante :

« Les journaux se sont montrés pleins d'enthousiasme pour la manifestation de Chisle-

hurst, et ils prédisent en chœur le prochain rétablissement de l'Empire. En lisant leurs articles, et notamment ceux de l'*Opinion*, il est impossible de ne pas faire une réflexion : ces journaux sont pleins de feu pour le maintien intégral en France du suffrage universel, dont en Italie ils ne veulent à aucun prix. »

La même réflexion est applicable aux journaux anglais. Il est possible que le suffrage universel soit une institution admirable, mais ce n'est pas une de celles que l'Europe nous envie, comme on avait coutume de dire avant 1870. Il est vrai que les seules institutions qu'à l'heure actuelle, l'Europe envie de bonne foi, sont la mobilisation à la prussienne, la landwehr et les canons Krupp. »

Mgr l'évêque de Vannes, qui a été reçu récemment par le Saint-Père, avait publié, avant son départ, une éloquentte lettre pastorale pour annoncer son prochain voyage. Le vénérable prélat racontait que, il y a à peine 4 années, Pie IX lui-même pressaitMgr de Vannes de rentrer en France, pour donner à sa santé profondément altérée des soins devenus urgents. Depuis ces 4 années, que d'événements en Europe, et le vénérable prélat traçait un tableau devant lequel nous ne saurions trop méditer : « Il nous semble que 4 siècles nous séparent de cette époque mémorable. Quels siècles, grand Dieu ! Quels événements ! Quelles catastrophes, ici et là ! Que les temps sont changés ! Dans quelle situation nous aurons la douleur de retrouver la capitale du monde catholique ! Son Pontife-Roi détroné, captif, dépossédé, mais fort de ses droits, ne doute pas que Dieu ne se lève pour venger sa cause. Tout appui humain serait insuffisant et lui semble refusé. Ses ennemis n'ont rien négligé pour faire le vide autour de lui. Les ordres religieux dispersés; leurs maisons généralices, asiles de la piété et de la vertu, envahies et profanées, les humbles et chastes vierges du Seigneur chassées brutalement et sans pitié de leurs paisibles cloîtres; la désolation sur le seuil du temple, sinon encore dans le sanctuaire, voilà l'affligeant spectacle qui nous est offert. »

« Ah ! c'est en vain que nous chercherons à Saint-Pierre, dans la salle Conciliaire, les vénérés pontifes que nous y avons vus et entendus. Les uns ont souffert le martyre. D'autres sont morts de fatigue et de chagrin. Plusieurs sont en prison ou en exil. Le plus grand nombre est exposé aux mêmes persécutions et aux mêmes périls. Tous ont le cœur de brisé ce qui s'est passé et de ce qui se prépare. Pie IX, le front séren, l'âme en peine, résigné, confiant, inébranlable, gravit courageusement son calvaire. Il attend patiemment l'heure de Dieu. »

« O Seigneur Jésus ! quel état et quel état ! s'écriait Bossuet; ayez pitié de nous ! hâtez-vous de nous secourir ! »

« Il est vrai, nos très-chers frères, que le salut peut nous venir de nos ennemis, de la main de ceux qui nous haïssent. N'en sollicitons pas avec moins d'insistance l'intervention du Tout-Puissant. Si nous voulons que la miséricorde triomphe de l'injustice, il faut que les pêcheurs se convertissent et que les justes se perfectionnent. »

J'ai sous les yeux le prospectus d'une nouvelle revue hebdomadaire, qui paraîtra prochainement sous ce titre : *la Restauration politique, sociale et littéraire*.

J'appelle l'attention de vos lecteurs, sur ce recueil qui est destiné à devenir l'auxiliaire et le complément de la presse conservatrice et qui va remplir une place jusqu'ici inoccupée.

Les plumes les plus autorisées et les plus compétentes dans chaque spécialité traiteront les plus hautes questions de notre temps.

La *Restauration* tiendra ses lecteurs au courant de tous les sujets, de toutes les idées et de tous les faits d'une importance générale dans la politique, la science, les beaux-arts et belles-lettres. On s'abonne à Paris, chez Dentu au Palais-royal, et dans les bureaux de toutes les feuilles royalistes.

P. S. — Les divers groupes parlementaires de la droite renouvellent l'avis à tous les membres de se trouver exacts pour la discussion de la loi municipale, parce qu'il y aurait à redouter quelque manœuvre de la gauche.

L'urgence sera certainement repoussée sur la proposition déposée, hier, par l'extrême gauche, pour réclamer la dissolution de l'Assemblée.

On ne pense pas que les vacances parlementaires puissent commencer avant le mercredi saint; la rentrée de l'Assemblée n'aurait lieu que le 11 mai.

On pense que le duc de Broglie exposera demain à la commission des trente les idées du gouvernement au sujet de la constitution des pouvoirs publics. DE SAINT-CHÉRON.

LETTRÉ DE VERSAILLES

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Versailles, 24 mars. La commission du conseil d'Etat a entendu hier M. Deygère. Le ministre de la justice est venu défendre son projet. Il trouve nécessaire de nommer un président du conseil d'Etat et pense qu'il est de l'intérêt du gouvernement de le prendre dans l'Assemblée. M. Foubert a présenté quelques objections, puis la commission a décidé qu'elle ne se réunirait qu'après les vacances.

La perception des nouveaux impôts donne lieu à des difficultés administratives qui ont motivé de la part de notables commerçants des réclamations; les exigences de certains agents aggravent les charges fiscales et nuisent au développement des transactions. Le ministre du commerce a accueilli ces plaintes avec bienveillance, mais en engageant leurs auteurs à prendre patience; la réforme de l'une des branches de l'administration, en conséquence des nouvelles taxes, ne pouvant être l'œuvre d'un jour.

Depuis deux jours, les bonapartistes et leurs organes sont tout en émoi par suite de l'article que la *Volonté Nationale*, le journal qui passe pour être maintenant l'organe accrédité du prince Napoléon, consacre à la manifestation du 16 mars à Chislehurst et au discours du prince impérial. Après avoir félicité le fils de Napoléon III d'avoir compris et adopté la tradition napoléonienne exclut toute idée de continuité dynastique, la *Volonté Nationale* ajoute :

« Quand on se pose en prétendant, non pas comme le comte de Chambord, en vertu d'un droit divin et indiscutable, mais à la façon des candidats qui briguent les suffrages des citoyens d'un pays libre, on ne peut se dispenser de développer et de soumettre à l'approbation de ses futurs électeurs un ensemble de doctrines gouvernementales, un programme complet de politique intérieure et extérieure. C'est ce que le prince impérial n'a pas osé faire, et il en résulte que son entrée en scène a produit une impression légèrement comique. »

Voilà donc le parti bonapartiste divisé en deux groupes. Mais la ne s'arrête pas la fractionnement du groupe impérialiste. Le correspondant du journal italien la *Persuocanza*,

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 26 MARS 1874.

Le Choix de Suzanne

DEUXIÈME PARTIE

XI.—(Suite)

Julia ne fit qu'un bond de la fenêtre à cette porte : — Ma fille ! s'écria-t-elle en ouvrant avec vivacité; mais elle recula en apercevant, à la place de Suzanne, le prêtre dans son costume austère.

— Vous ! monsieur l'abbé ! dit-elle avec effroi. — Oui, moi, madame, répondit l'abbé Hubert avec son bon et effable sourire.

— Mais vous n'êtes pas seul ? Suzanne vous a suivi ? elle est en bas, pourquoi ne monte-t-elle pas ? Où est-elle ? Elle va venir, n'est-ce pas ?

— Suzanne vous attend. — Elle m'attend ? où m'attend-elle ? Dites vite, je vous en conjure, monsieur le curé; que j'aie rejoint ma fille !

— Elle vous attend... dans la maison de son père, dit lentement l'abbé. — L'actrice pâlit; une déception profonde se peignit sur ses traits en même temps qu'une impression de stupeur : « Dans la maison de son père, répéta-t-elle à demi-voix; cela est impossible ! — Pourquoi cela, madame ? — Il ne pardonnerait pas, lui, reprit-

elle en tremblant, il n'a pas parlé de pardon... — Il en a parlé, madame. — Encore une fois, cela n'est pas possible, dit-elle, le visage bouleversé par l'émotion. — Cela est, madame. — Il est des choses qu'un homme ne sait pas pardonner, monsieur l'abbé. — Pour l'amour de sa fille, pour que l'enfant sans mère retrouve enfin celle qui lui a donné la vie, un père chrétien doit oublier et peut même prononcer des paroles de miséricorde... Oh ! madame, continua-t-il en la voyant émue, hésitante et comme ébranlée, madame, je vous en supplie, reprenez au foyer commun, entre votre mari et votre fille, la place que vous n'auriez jamais dû quitter, faites que le présent et l'avenir soient doux pour eux : cela dépend de vous; redemandez à une vie honorable et paisible le calme de la conscience : il est en votre pouvoir d'effacer le passé; une main miséricordieuse se tend vers vous, une voix d'enfant vous appelle et vous offre la réhabilitation de l'amour pur; laissez-vous cette voix parler dans le vide et cette main se tendre dans le néant ? Vous êtes femme, vous êtes mère, écoutez enfin les palpitations de votre cœur. — Vous êtes éloquent, monsieur le curé, murmura l'actrice. — Voilà une lettre qui sera bien plus éloquentte, répondit-il simplement. — De ma fille ! s'écria-t-elle en s'en-

emparant avec un mouvement fébrile. — De votre fille, répondit-il; lisez-la, et puisse-t-elle vous convaincre mieux que mes faibles paroles ! »

Il se leva et sortit, la laissant seule avec la pensée de Suzanne; elle ne songea pas à le saluer et s'aperçut à peine de son départ, tant elle était absorbée dans la lecture.

Lorsqu'elle l'eut finie, elle laissa tomber avec découragement sa tête sur sa poitrine; une expression amère, douloureuse, plissait son front et ses lèvres, de grosses larmes tombaient de ses yeux.

Allons, murmura-t-elle après un long temps, je rêvais et me voilà éveillée. Pauvre enfant ! elle m'a émue ; une minute, j'ai cru que j'allais céder à sa voix, à celle de ce prêtre;... insensée que je j'étais ! Ai-je pu croire une minute que je me ferais jamais à la vie qu'ils m'offrent ? Cette vie-là, je n'ai pu l'accepter quand l'amour de mon mari et les petits bras de ma fille auraient dû m'enchaîner au foyer; j'ai déserté avec joie, aujourd'hui irai-je passer à non cou le rude collier qui me blesserait ? Non, Suzanne, non, je subirai la destinée que jeme suis faite, elle est peut-être maudite, mais je n'ai pas le courage de m'y ravir. La Fanelli au village ! dans l'humble maisonnette dont j'ai aperçu le toit de chaume et les volets verts ! Oh ! comme il y a des gens qui riraient ! Je ne veux pas qu'on rie de moi.

« Ta mère, ma pauvre fille, est habituée

à autre chose qu'à ton soleil, à tes champs, à tes fleurs; l'existence dont tu vis me tuerait ! il faut, pour mon orgueil, les compliments, les louanges, les acclamations qui l'enivrent; il faut à mon corps un luxe que tu ne soupçonnes point; puis-je porter autre chose que de la batiste, de la soie et du velours ?... Si tu me voyais mourir d'ennui à tes côtés, pauvre petite, tu ne te consolerais pas. Puis, je crois à ton pardon, ma fille, mais je ne crois pas à celui de ton père; il me contraindrait peut-être parfois à à m'humilier, à rougir devant lui, mais je ne sais pas courber le front, moi ! Tu serais témoin de scènes pénibles dont ton enfance a été préservée, parce que j'ai fui loin de toi... »

« Ce que j'ai voulu autrefois, Suzanne, je le veux encore, j'en ai plus besoin que jamais; si je disais autrement, je ne serais pas sincère avec moi-même; ce que j'ai pris au-dessus de tout, ce que j'ai recherché malgré tout, malgré toi si gentille et si tendre, ce que je t'ai préféré, c'est la fortune, c'est la gloire, qui me donnent la joie des envieux. Que nos deux destinées s'accomplissent donc : reste où tu rêves le bonheur; sois ignorante de la vie purement matérielle; crois en Dieu, à l'âme immortelle, à l'amour désintéressé, à tout ce que je suis tentée de nier, moi ! J'ai désiré ardemment de te voir et je t'ai vue enfin; je sais que tu m'aimes... pas assez cependant pour venir à moi, pour quitter tout pour moi; j'étais folle, car tu appartiens plus à ton père qu'à ta mère,

c'est justice que tu ne me l'aies pas sacrifié. Adieu, mon enfant, je pars; à présent que je ne t'espère plus, rien ne me retient ici; du moins, je te connais, j'emporte ton image ; elle sera ma consolation aux jours où se font sentir le vide de mon cœur et les déceptions qui me visitent parfois. »

Elle se leva résolue, essaya les dernières larmes qui avaient laissé un sillon humide sur sa joue, alla droit à son bureau et y écrivit rapidement ces lignes :

« Monsieur le Curé; — J'ai réfléchi et je pars : je suis convaincue que loin de trouver le bonheur où vous me l'avez montré, je compromettrais celui de ma fille; si la pauvre enfant pleure du chagrin momentané que je vais lui causer, elle aura, pour sécher ses larmes, un père, un fiancé et un ami. Je ne lui dis pas adieu pour toujours : je me souviendrai qu'elle m'a promis une petite place à son foyer, je viendrai m'y asseoir un jour, si je l'ose. »

Monsieur le Curé, n'en doutez pas, j'aime mon enfant. Lorsque je l'ai quittée pour acquérir la fortune, je n'étais pas complètement égoïste et ambitieuse : la pensée de Suzanne m'a soutenue au milieu des premières épreuves, son souvenir m'a donné parfois du courage. Je vous jure que l'enfant a longtemps été pour moi une égide : si j'ai succombé aux tentations inévitablement rencontrées sur mon chemin, c'est que j'ai cru que ma fille était perdue pour moi à jamais,